



ANI AT/AM

Les partenaires sociaux ont arrêté le texte du projet d'ANI sur les accidents du travail (AT) et les maladies professionnelles (MP).

Le projet d'accord est ouvert à la signature jusqu'au 31 mai 2023.

Le bureau national de la CFDT a décidé, le 17 mai à l'unanimité, de signer cet accord.

[Télécharger ici](#)